

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 5 juin 2026

N° 026-2026

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Procurations : 3

Nombre de votants : 19

Votes

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

29 mai 2026,

Affichée et mise en ligne

le 29 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : MM. KOCIUBA, CABOUILLET, CAPITAINE (arrivé à 19h07 prend part aux votes), FALLON, GOURNET, LEBEGUE, RONSIN, STIENNE

MMES DEBREF (arrivée à 19h05 prend part aux votes), DUBRUNQUEZ, FONTAINE, HAMEL, JACOB, LAVAY, POUPONNEAU, WILLEMET

Absents excusés :

Mme BENYAHIA qui donne pouvoir à Mr GOURNET

Mr DENIS qui a donné pouvoir à Mr KOCIUBA

Mr VASCONI qui a donné pouvoir à Mme JACOB

Secrétaire de séance : Mme DUBRUNQUEZ Maggy

Le procès-verbal du 28 avril 2026 est approuvé.

Objet : Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le dispositif, qui concerne, notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 37% sur 21 heures hebdomadaires.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. La durée du contrat est de 6 mois et la rémunération doit être au minimum basée sur le SMIC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DÉCIDE de créer un poste dans le cadre du PEC à compter du 10 juin 2026 pour les services techniques (espaces verts, entretien de la voirie et des bâtiments communaux, etc..) dans les conditions suivantes :


- Contenu du poste : Aménager et entretenir les espaces verts (parcs, jardins, terrains de sport, ...) selon les règles de sécurité et la réglementation environnementale. Aménager des ouvrages paysagers, des ouvrages maçonnés et installer du mobilier urbain. Surveiller la viabilité (état, propreté, sécurité, ...) du réseau routier et des équipements. Réaliser les interventions de sécurisation et d'entretien selon les règles de sécurité et les impératifs d'exploitation (flux, trafic ...) Effectuer la maintenance et l'entretien des locaux et espaces à usage collectif (locaux communaux,...) selon les règles de sécurité.
- Durée du contrat : 6 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : basée sur le SMIC

-AUTORISE le Maire à signer la convention avec Le conseil Départemental des Ardennes et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée

-DIT que les charges sont prévues au budget

La secrétaire de séance, Maggy DUBRUQUEZ

Le Maire, Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 08/06/2026
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le 08/06/2026
de la publication le 08/06/2026
Mise en ligne sur le site internet le 08/06/2026